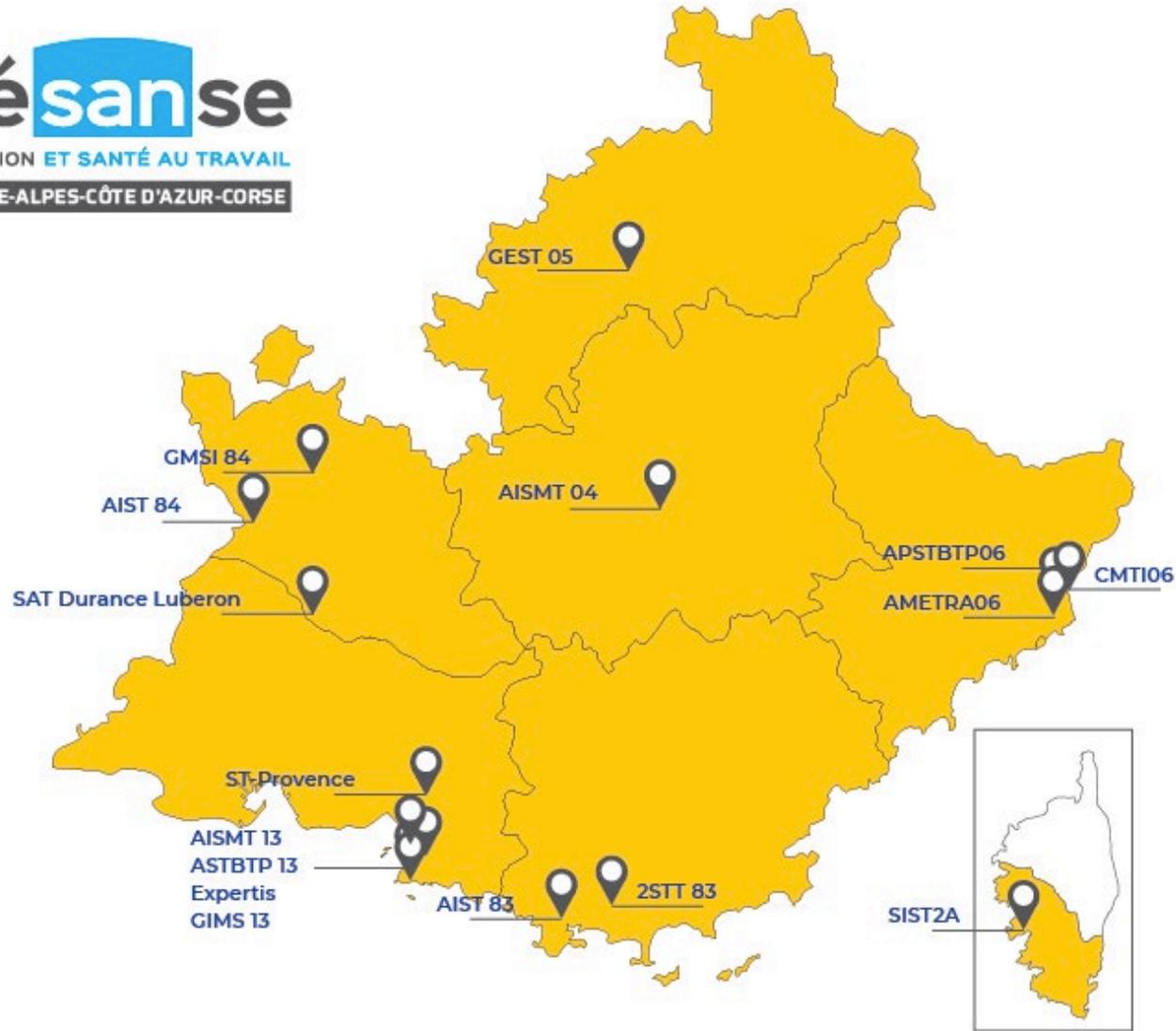


Tout savoir sur la prévention du risque routier professionnel

Webinaire-jeu du 23 mai 2023 – 45 mn de présentation/jeu + 15 mn pour vos questions

Webinaire du réseau Présanse Paca -Corse



Ce webinaire vous est proposé par le réseau Présanse Paca-Corse, qui regroupe 16 services de prévention et de santé au travail interentreprises de Paca et Corse, œuvrant pour 137 000 entreprises et plus d'1 million de salariés du secteur privé.

Retrouvez leurs coordonnées sur www.presanse-pacacorse.org (rubrique « Le Réseau »).

Le contenu de ce webinaire a été réalisé par les services de prévention et de santé au travail AISMT 13, SAT Durance Luberon, GEST 05 et Expertis

Les intervenantes

- Agnès DONAT

- Technicienne en prévention chez EXPERTIS

- Sylvie ARNAUD

- Infirmière en santé au travail au GEST 05

Au programme ...

Introduction

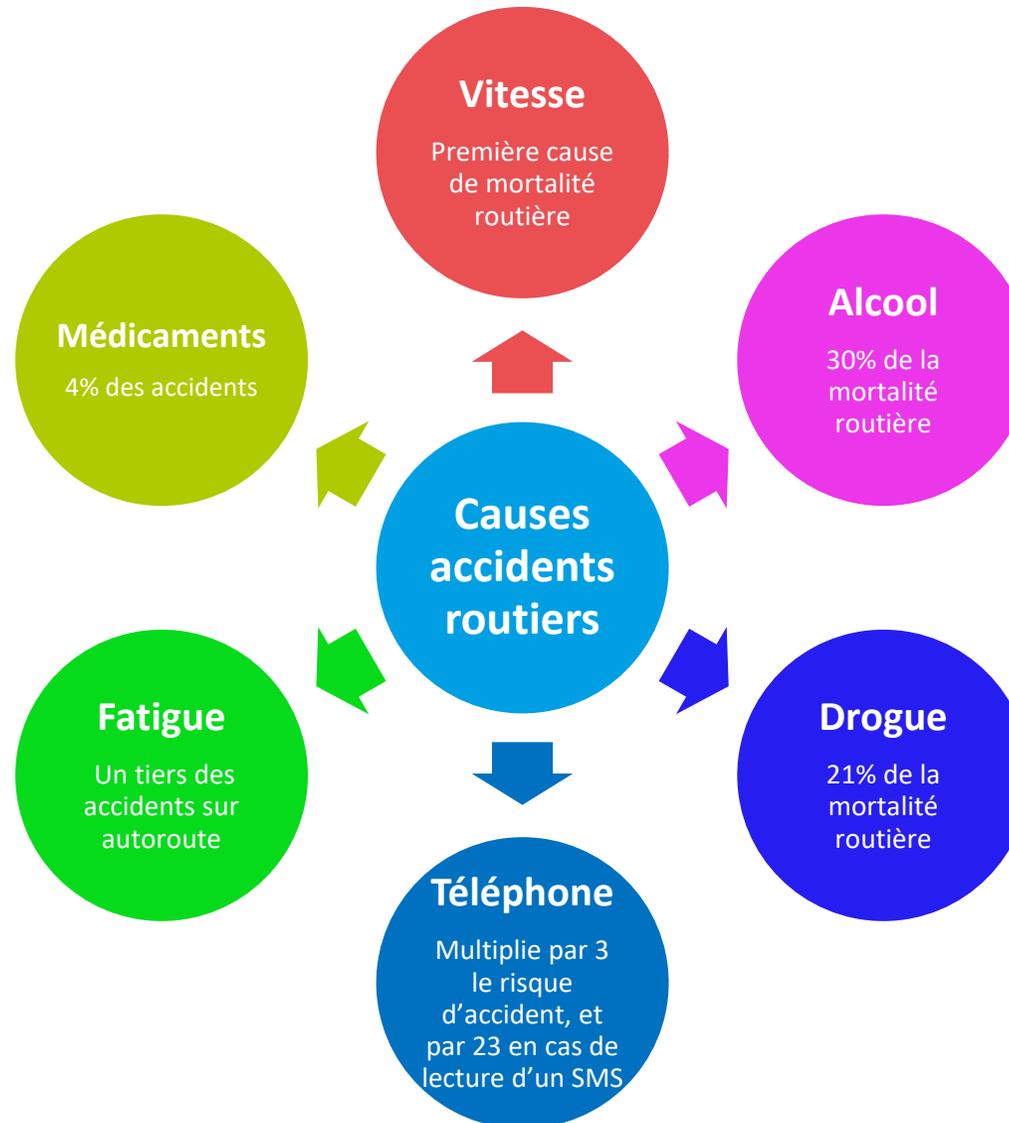
Chiffres clés

Définitions

Responsabilités

Prévention du risque routier

Principales causes des accidents routiers en 2021



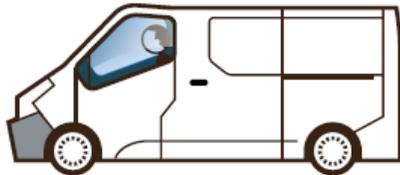
Quelques chiffres de 2021

56 390 personnes
sont victimes d'un accident
de la route lié au travail



12 610

victimes d'un accident
du travail, **en mission**
(lorsque le salarié est sous
l'autorité de l'employeur)



Source : CNAM/MSA

43 780 victimes
d'un **accident de trajet**
(entre le domicile ou le lieu
de déjeuner et le travail)



c'est
12,3%
des accidents
du travail

Source : CNAM/MSA

c'est
35%
des accidents
du travail
mortels

Source : CNAM/MSA/ONISR

454
personnes
tuées

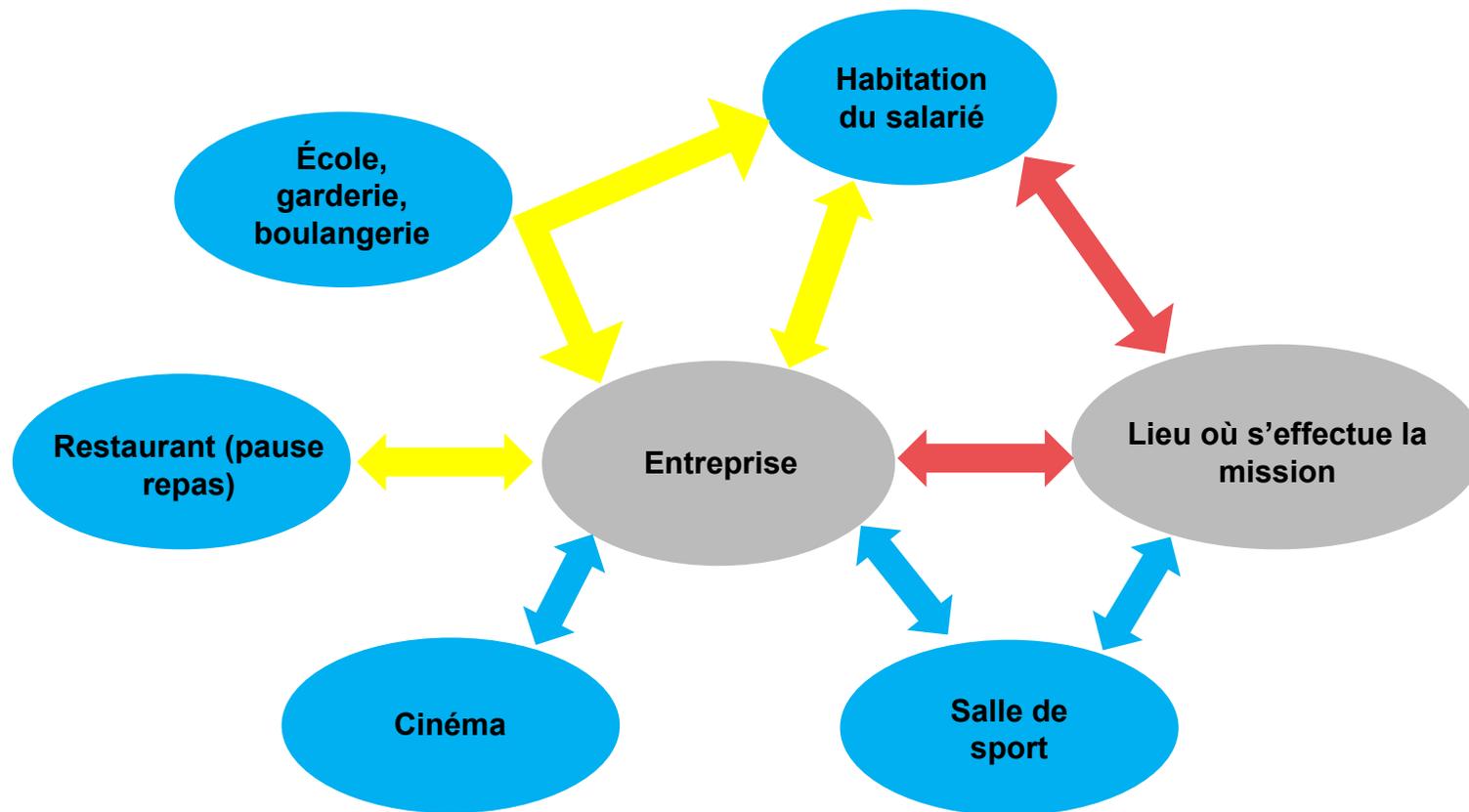
Source : ONISR



dont
308
lors d'un accident
de trajet

146
lors d'un accident
de mission

Définitions



■ Zone de l'accident de travail proprement dit

■ Zone de l'accident de mission : déplacement nécessaire à l'exécution du travail. C'est un accident de travail

■ Zone de l'accident de trajet : déplacement entre le domicile et le lieu de travail ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel

■ Zone de l'accident de droit commun

Responsabilité en cas d'accident routier



Dans un accident de mission, peuvent être engagées :

- La **responsabilité pénale du salarié** en cas d'infraction au Code de la route ou d'accident corporel qu'il aurait occasionné.
 - Même s'il utilise le véhicule dans le cadre de son travail, il est considéré, sur l'espace public, comme un conducteur et tenu de respecter le Code de la route.
- La **responsabilité pénale et civile du chef d'entreprise** s'il est établi un défaut de mesures de prévention de sa part à l'origine d'un accident de la route.
 - Défaut d'entretien du véhicule, charge de travail trop importante du conducteur (longs trajets, absence de pause).

Prévention du risque routier

- Les bonnes pratiques de prévention du risque routier peuvent être regroupées autour de 4 thématiques :
 - La gestion de l'organisation des déplacements,
 - La gestion des véhicules,
 - La gestion des communications,
 - La gestion des compétences et des comportements.
- Ces thématiques illustrent une idée simple : la prévention du risque routier commence avant même de prendre la route.

Optimiser la gestion des déplacements

Éviter les déplacements dans la mesure du possible

- Utiliser des technologies de communication (visioconférence, audioconférence, Internet).
- Regrouper les rendez-vous ou les réunions hors entreprise.
- Supprimer les trajets inutiles par une meilleure préparation des chantiers, par exemple.

Organiser et rationaliser les déplacements

- Cette réflexion peut être menée en collaboration avec des clients et/ou des fournisseurs habituels afin d'optimiser l'organisation des tournées, de prendre en compte la sécurité dans la négociation des délais de livraison et de mieux coordonner les tâches pour le retrait ou la livraison de marchandises.

Réduire l'exposition au risque routier lors de déplacements, quand le déplacement est nécessaire

- Recourir aux transports collectifs (avion ou train).
- Combiner les transports collectifs avec la location de véhicule pour limiter les distances parcourues.
- Planifier et rationaliser les déplacements longs.
- Limiter les distances quotidiennes parcourues ou la durée de conduite (prescriptions réglementaires des temps de conduite et des temps de pause).
- Donner la priorité à l'autoroute, plus sûre.
- Réfléchir sur la gestion des urgences et des retards.
- Limiter l'usage des deux-roues à des besoins spécifiques.

Agir sur les véhicules

- **Choix du véhicule adapté au déplacement et à la mission à réaliser :**
 - Véhicule aménagé et équipé en fonction des besoins des personnes et des charges à transporter.
 - Séparation entre la partie habitacle de conduite et le chargement (transport de matériaux, de produits, d'outils...).
 - Volume réservé au chargement, arrimage et répartition des charges adaptées au chargement.
 - S'assurer que le véhicule est doté des équipements de sécurité : système de freinage par assistance électronique, airbags, limiteur de vitesse réglable et modulable par le conducteur...

Agir sur les véhicules

■ Contrôle et entretien des véhicules :

- Un contrôle de l'état et un entretien régulier des véhicules contribuent à limiter les risques d'accidents sur la route et participent à la sécurité des travailleurs.
- Les entreprises qui ont une flotte de véhicules doivent mettre en place une organisation qui assure un bon état de maintenance des véhicules :



- Lorsque des véhicules personnels sont utilisés pour partir en mission, une incitation financière à l'entretien du véhicule peut être proposée aux salariés

Agir sur les véhicules

Assurance en cas d'utilisation du véhicule personnel du salarié :

Trajet domicile-travail :

C'est un déplacement privé, donc en cas d'accident les dommages subis par le véhicule sont pris en charge par l'assurance auto du salarié.

En revanche, les éventuels dommages physiques du salarié sont couverts en tant qu'accident de travail.

Déplacement professionnel :

L'employeur doit demander à son salarié de prendre une extension de son assurance auto pour couvrir les déplacements professionnels. Si cela entraîne une augmentation de sa cotisation, le salarié pourra négocier avec son employeur la prise en charge du surcoût.

Ou souscrire un contrat auto "mission". Ce contrat d'assurance auto couvre le salarié lorsqu'il utilise sa voiture personnelle au travail.

Agir sur les véhicules

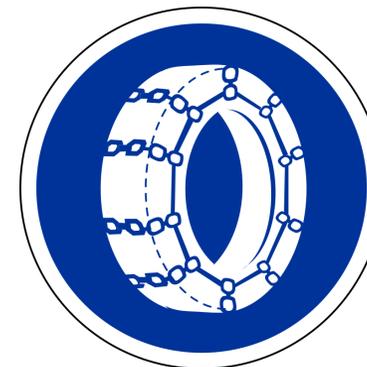
- Équipements obligatoires dans une voiture :



Gilet de sécurité
(gilet jaune) rangé à
portée de main



Triangle de
signalisation de
danger

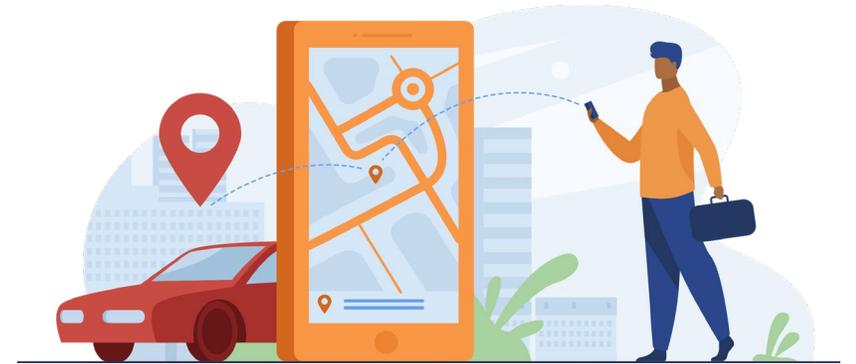


Entre le 1er novembre et le 31 mars, dans certaines communes des massifs montagneux, il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige

- A noter : Vous n'êtes plus obligé d'avoir un éthylotest dans votre voiture.

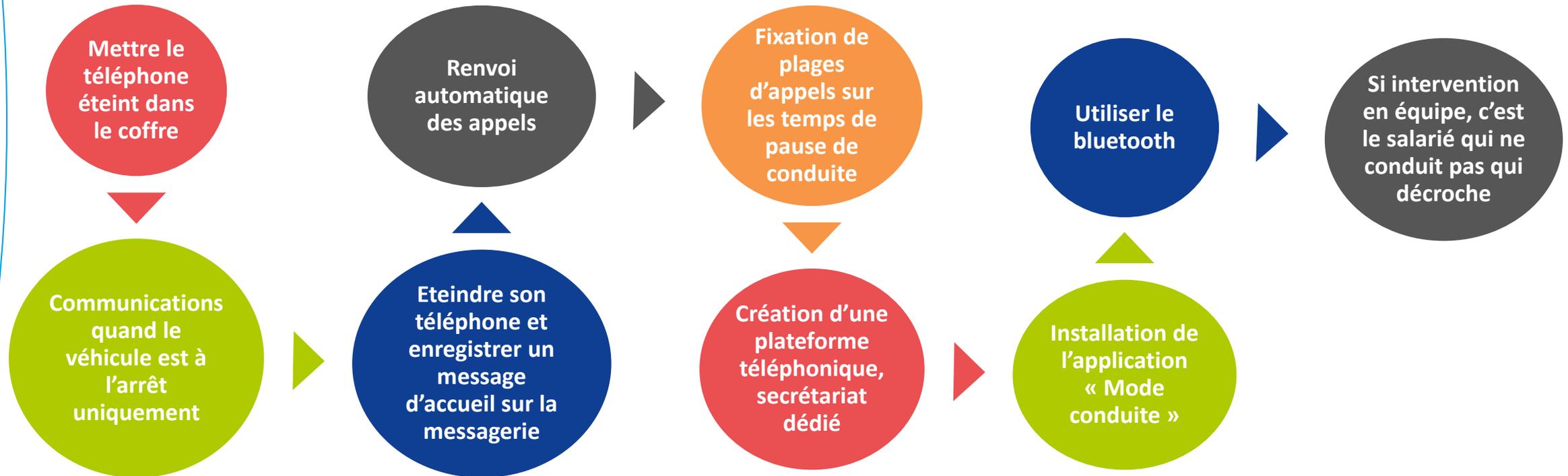
Gérer les communications

- Le téléphone mobile est devenu tellement familier que l'entreprise se doit d'en organiser l'utilisation dans le cadre professionnel, notamment sur la route.
- Il est nécessaire d'instaurer un protocole de communication qui :
 - Permet aux salariés en mission de rester en liaison avec leur entreprise et leurs clients, sans mettre en danger leur sécurité sur la route.
 - Répond aux besoins de l'entreprise tout en accordant la priorité à la sécurité du salarié.
 - Précise dans quelles conditions ce dernier devra utiliser son téléphone portable lorsqu'il est en mission.



Gérer les communications

- Analyser les communications pour identifier des pistes d'actions pour communiquer en sécurité.
- Exemple de mesures du protocole de communication :



Gérer compétences et comportements

- En premier lieu, avant de confier au salarié la conduite d'un véhicule, l'entreprise doit **vérifier qu'il possède bien un permis de conduire en cours de validité**, correspondant au véhicule qui lui est confié.
- Une clause du contrat de travail et/ou le règlement intérieur peuvent prévoir cette vérification périodique. Il peut aussi y être précisé que le salarié doit informer immédiatement l'employeur de toute suspension ou retrait de son permis de conduire.
- **À savoir**
 - L'employeur n'a pas le droit de demander au salarié des informations sur le nombre de points détenus sur son permis de conduire.
 - Si un simple permis B suffit au plan réglementaire pour conduire un véhicule de moins de 3,5 tonnes, de nombreuses entreprises ont mis en place une formation complémentaire pour les salariés les plus exposés au risque routier.

Gérer compétences et comportements

L'alcool :

- Même si certains alcools (le vin, la bière, le cidre et le poiré) sont autorisés dans l'entreprise, à la cantine ou lors d'une occasion particulière (pot après une réunion, fête de fin d'année, etc.), il convient à l'employeur de déconseiller fortement voire d'interdire la consommation d'alcool avant de prendre la route.
- Le règlement intérieur (ou une note de service à défaut de règlement intérieur) permet à l'employeur de pouvoir restreindre, voire interdire totalement l'alcool au travail et de contrôler l'état d'ébriété d'un salarié.
- Ces mesures sont autorisées lorsqu'elles sont proportionnées au but recherché.



Gérer compétences et comportements

- Critères rendant le contrôle du taux d'alcool d'un salarié sur son lieu de travail licite :
 - Le contrôle opéré est conforme au règlement intérieur.
 - Le contrôle ne peut être effectué que sur les salariés qui manipulent des machines ou des produits dangereux, qui conduisent des engins ou des véhicules, ou ceux pour lesquels un état d'ivresse constituerait une menace pour eux-mêmes ou leur entourage.
 - Les salariés doivent pouvoir contester ce test d'alcoolémie, en demandant une contre-expertise ou un second test.
 - Le test peut être effectué par l'employeur ou par toute autre personne qu'il aura désignée. Il est fortement conseillé qu'une tierce personne assiste également à ce test.

*Ces critères d'interdiction et de contrôle s'appliquent aussi en cas de consommation de **drogue** par un salarié.*

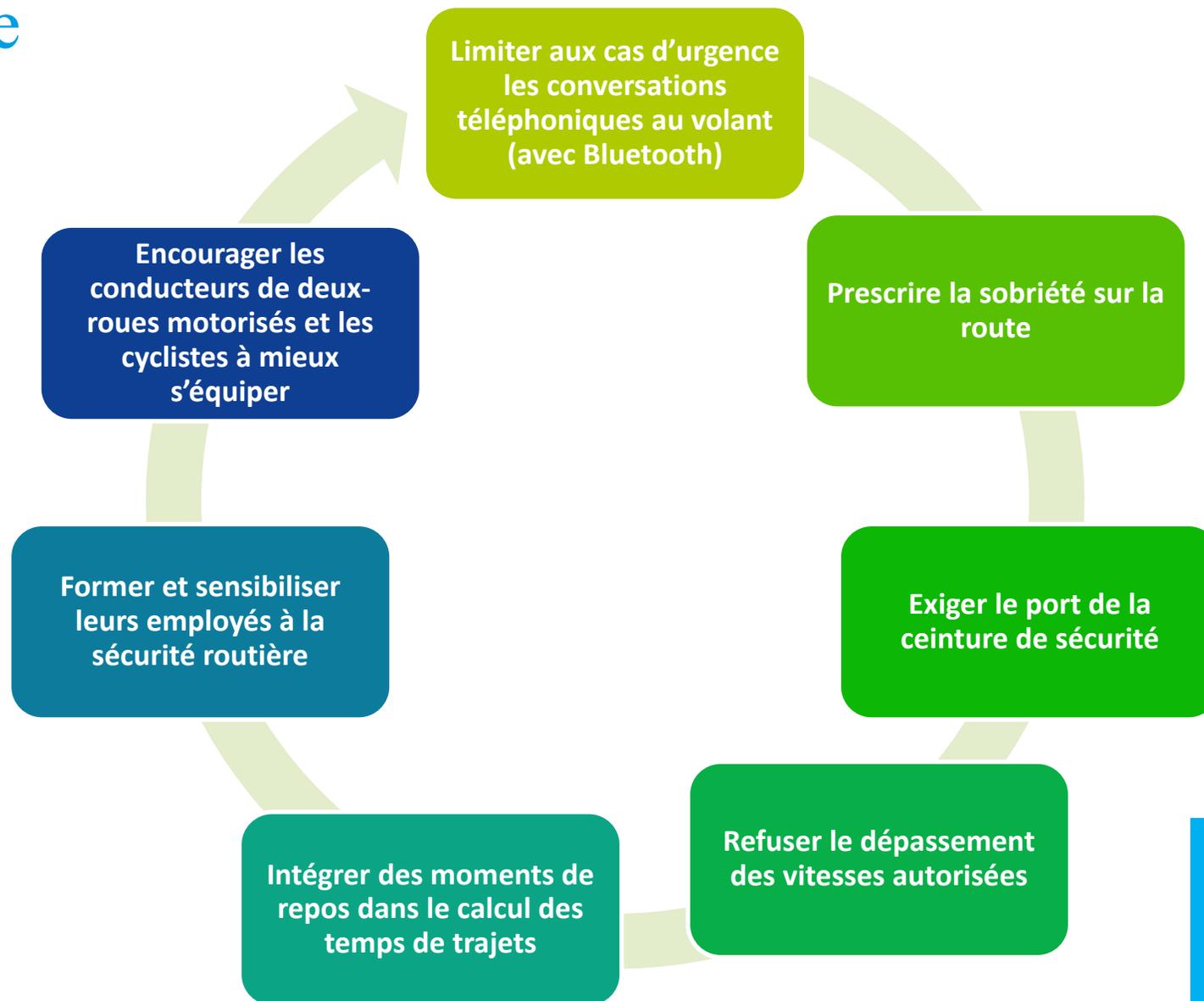
Gérer compétences et comportements

Alimentation

- L'étude menée en 2019 a permis de définir plusieurs critères qui favorisent la vigilance au volant. Le repas idéal doit ainsi se constituer :
 - De l'index glycémique le plus bas possible pour éviter l'alternance coups de forme, coups de fatigue.
 - D'aliments qui ne nécessitent pas un gros effort digestif.
 - De goûts qui éveillent : l'amertume et l'acidité.
 - Hydratation tout au long de la journée.



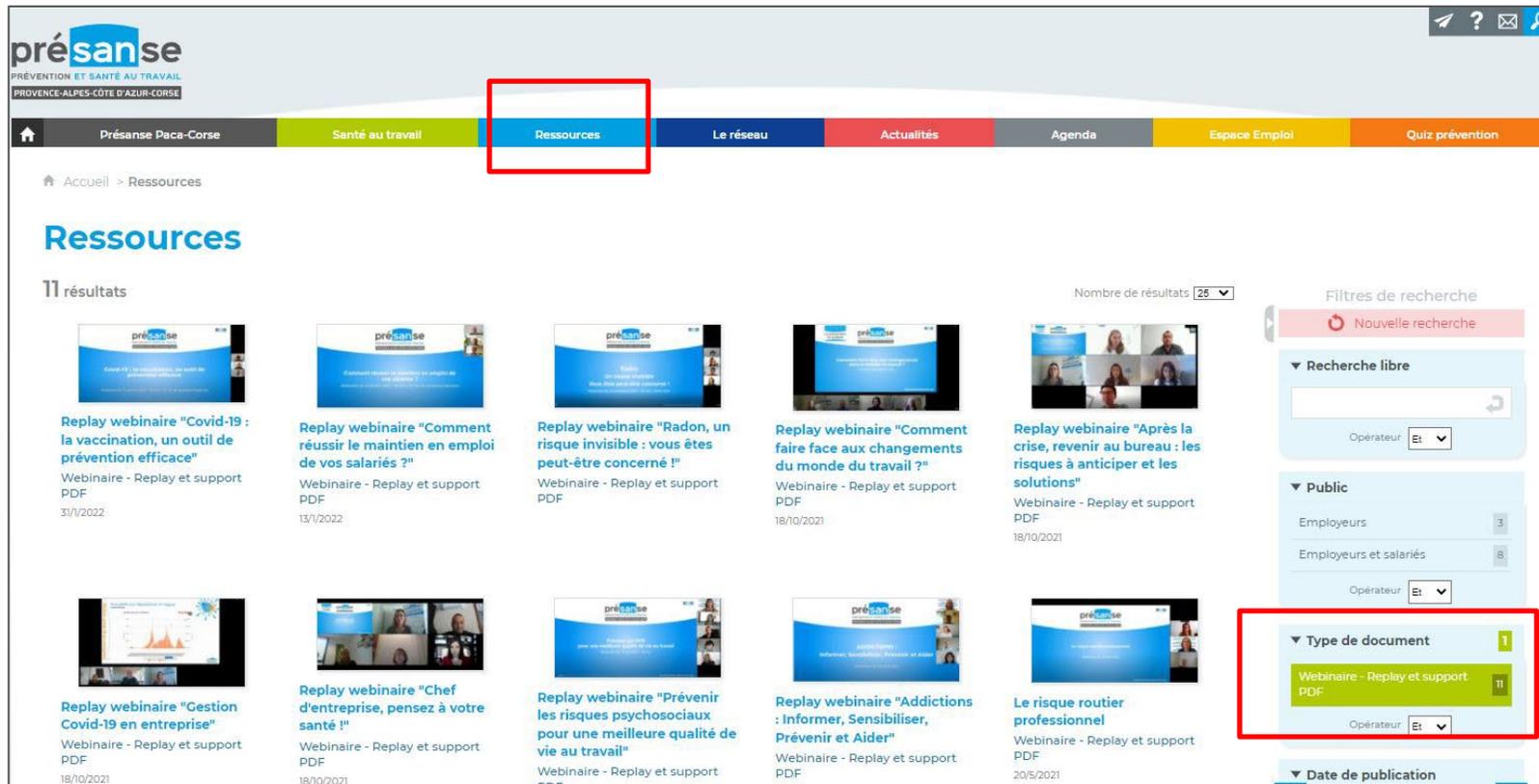
En conclusion : les 7 engagements pour une route plus sûre



Pour plus d'informations ou de documentations, rapprochez-vous de votre SPSTI

Retrouvez replay et support sur notre site web !

- www.presanse-pacacorse.org
- Rubrique « Ressources », filtre « Type de document/Webinaire »



The screenshot displays the website interface for 'présanse' (Prévention et Santé au Travail). The navigation bar includes 'Présanse Paca-Corse', 'Santé au travail', 'Ressources' (highlighted with a red box), 'Le réseau', 'Actualités', 'Agenda', 'Especi Emploi', and 'Quiz prévention'. The main content area is titled 'Ressources' and shows 11 results. A search filter sidebar on the right is also visible, with the 'Type de document' filter (highlighted with a red box) set to 'Webinaire - Replay et support PDF' (11 results).

Navigation Bar: Accueil > Ressources

Search Results: 11 résultats

Search Filters:

- Recherche libre
- Public: Employeurs (3), Employeurs et salariés (8)
- Type de document:** Webinaire - Replay et support PDF (11)
- Date de publication

Webinar Results:

- Replay webinaire "Covid-19 : la vaccination, un outil de prévention efficace" (31/1/2022)
- Replay webinaire "Comment réussir le maintien en emploi de vos salariés ?" (13/1/2022)
- Replay webinaire "Radon, un risque invisible : vous êtes peut-être concerné !" (Webinaire - Replay et support PDF)
- Replay webinaire "Comment faire face aux changements du monde du travail ?" (Webinaire - Replay et support PDF, 18/10/2021)
- Replay webinaire "Après la crise, revenir au bureau : les risques à anticiper et les solutions" (Webinaire - Replay et support PDF, 18/10/2021)
- Replay webinaire "Gestion Covid-19 en entreprise" (Webinaire - Replay et support PDF, 18/10/2021)
- Replay webinaire "Chef d'entreprise, pensez à votre santé !" (Webinaire - Replay et support PDF, 18/10/2021)
- Replay webinaire "Prévenir les risques psychosociaux pour une meilleure qualité de vie au travail" (Webinaire - Replay et support PDF)
- Replay webinaire "Addictions : Informer, Sensibiliser, Prévenir et Aider" (Webinaire - Replay et support PDF)
- Le risque routier professionnel (Webinaire - Replay et support PDF, 20/5/2021)

Posez vos questions !

15 minutes de questions/réponses

Retrouvez-nous sur    

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

www.presanse-pacacorse.org

Merci de votre attention !